

MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT  
DELIBERATIONS ETUDIEES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2022

1. Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi de la Communauté de Communes Altitude 800

Avis favorable à la majorité (C. Pichon & M. Grassa : abstentions, pas de vote défavorable).

2. STEP : devis de remplacement d'une pompe

Devis retenu (Suez) : 1490€ HT + 298€ TVA = 1788€ TTC fourniture et pose incluse, durée d'amortissement : 8 ans.  
Accord à l'unanimité.

3. STEP : décision modificative budgétaire

Décision modificative budgétaire dans le budget assainissement pour remplacement d'une pompe. Accord à l'unanimité.

4. STEP : devis de déshydratation des boues et du suivi du processus

Devis retenus à l'unanimité :

- Agricompost 70 pour la déshydratation et le compostage des boues pour un total estimé à 9460€ HT,
- le devis de l'entreprise AE-AUGERE pour le suivi du processus par M. JL Nicod pour un montant de 1200€ HT.

5. Versement aux Fonds de Solidarité pour le Logement et Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté

Mme le Maire propose que la commune ne contribue pas, en plus des sommes déjà versées par la CCA800, aux FSL et FAAD. Accord à l'unanimité.

6. Modification de la DCM 83/2020 du 12/11/2020 concernant la facturation des frais de fonctionnement de l'école à la CCA 800

Remplacement de la ligne « Mme le Maire propose de facturer à la CCA800 14.07% des factures de *fioul* réglées par la commune pour son bâtiment Mairie » par « Mme le Maire propose de facturer à la CCA800 14.07% des factures de *pellets* réglées par la commune pour son bâtiment Mairie ». Accord à l'unanimité.

7. Devis pour l'assainissement non collectif du stade

Devis retenu (Goguely) : 8680€ HT + 1736€ TVA = 10416€ TTC. Accord à l'unanimité.

8. Location du droit de chasse sur les terrains communaux

La redevance annuelle est maintenue 75€ .Accord à l'unanimité.

Marie-Claire MONNIN,  
Maire de Villeneuve d'Amont

